

Après la grève de 2013, Partage célèbre ses 10 ans

VENDREDI 08 MAI 2015

[Eric Lecoultre](#) [1] [Suivez ses écrits](#) [2]

EMPLOIS DE SOLIDARITÉ • A la suite de la grogne d'une vingtaine d'employés, l'association de redistribution alimentaire entend mieux encadrer son personnel.

Les options de publication

Non

Journaliste:

Eric Lecoultre

En 2014, l'association Partage a redistribué 882 tonnes de denrées alimentaires auprès des organismes et services sociaux genevois. Depuis maintenant dix ans, elle lutte contre le gaspillage, avec la collaboration notamment des grandes surfaces, pour nourrir les personnes dans la précarité. Hier, en guise d'anniversaire, la direction de Partage a convié la presse et le conseiller d'Etat chargé de l'emploi et du social, Mauro Poggia, pour tirer le bilan de son activité. L'occasion de revenir sur les conséquences de la grève d'une vingtaine de ses employés, en 2013, qui avait révélé de graves dysfonctionnements dans la gestion des emplois de solidarité (EdS) et s'était conclue par dix-sept licenciements.

Dans son introduction, le président de Partage, Serge Bednarczyk, a rappelé le rôle essentiel d'une telle organisation, «alors que les situations de précarité augmentent et que Genève va devoir apprendre à faire avec». Familles en difficulté, personnes sans domicile fixe, etc.: la demande ne faiblit pas. «Cet hiver, nous avons nourri quotidiennement environ 300 personnes», précise Vincent Gall, codirecteur. Et l'avenir s'annonce compliqué. En 2014, l'association a récolté quelque 300 tonnes de denrées en moins par rapport à 2013. «Les magasins apprennent à mieux gérer leur stock. Nous sommes aussi plus exigeants sur la qualité des aliments», relève Serge Bednarczyk.

«Une association mal gérée»

Tandis que Partage tente de relever ces défis humanitaires, elle est également observée sous l'angle de ses ressources humaines. Bénéficiant de subventions étatiques, l'institution emploie actuellement plus d'une trentaine de personnes en EdS, une mesure destinée à réinsérer des chômeurs longue durée. En 2013, une vingtaine d'entre eux avaient fait grève pour protester contre de mauvaises conditions de travail: bas salaires (entre 3225 et 3725 francs par mois), formation et encadrement insuffisants et gestion «autoritaire» du personnel. Avec ce mouvement, le monde politique découvrait les dérives d'un système de réinsertion créant en réalité des travailleurs durablement sous-payés.

«Si on ajoute à cela la récente décision de la Chambre des prud'hommes qui a condamné Partage pour avoir payé un sans-papiers moins de 1200 francs par mois, on peut conclure qu'elle est une association mal gérée», souligne Manuela Cattani, secrétaire générale du SIT (syndicat interprofessionnel). Un décembre 2013, un rapport de l'Etat n'avait pas conclu à des manquements significatifs, mais relevait les points faibles de Partage en matière d'encadrement.

«Nous avons appris de nos erreurs», affirme Serge Bednarczyk. Depuis, un directeur des ressources humaines a été engagé afin d'individualiser davantage le suivi de chaque employé et favoriser sa réinsertion. Deux travailleurs sont actuellement en stage de formation dans d'autres entreprises, relève Vincent Gall. Eric Etienne, directeur du Service des EdS, salue le «joli travail» effectué par Partage pour tenter de trouver un projet professionnel à ses employés.

Une loi en préparation

«Lors de cette grève, certaines critiques contre le système des EdS étaient justifiées et nous devons en tenir compte», explique Mauro Poggia. «Il faut être attentif à ce que ces employés ne deviennent pas une main-d'œuvre bon marché. Il doit bien s'agir d'un tremplin professionnel», poursuit-il, reconnaissant toutefois que certains – notamment les plus âgés – n'ont souvent pas la possibilité de réintégrer le marché du travail.

Pour tenter d'améliorer ce système, un projet de loi est actuellement débattu au sein de la commission de l'économie du Grand Conseil. Sur la question des rémunérations, pas d'augmentation à attendre. Les salaires ne seraient plus fixés par l'Etat mais par l'employeur, selon des minimas correspondant à la grille pratiquée actuellement. Les employés de plus de 60 ans toucheraient 250 francs en plus par mois. «Il faut garder une véritable incitation à sortir des EdS pour ceux qui le peuvent. C'est pour cela que nous devons avant tout améliorer le système d'encadrement», conclut le magistrat. |

[Genève\(10130\)](#) [3][Chômage\(73\)](#) [4][Eds\(7\)](#) [5][Emplois de solidarité\(11\)](#) [6][Partage\(23\)](#) [7][Réinsertion\(15\)](#) [8][Eric lecoultre\(239\)](#) [9]